

CONSIGNES DE RÉDACTION

Note aux auteurs

Les projets d'article soumis à *ALKEMIE* doivent être originaux et inédits. Ils ne doivent pas être proposés simultanément à une autre revue. Est refusé tout article non inédit, qu'un auteur aurait déjà publié préalablement ou qui contiendrait un plagiat ou au sujet duquel les relecteurs soupçonneraient un simple risque de plagiat. Un fichier *doc* de l'article devra parvenir à l'adresse suivante : mihaela_g_enache@yahoo.com. La présentation des références bibliographiques et des notes de bas de page doit être conforme à celle de la revue *ALKEMIE*.

Les articles, inédits et en langue française, sont à envoyer avant le terme limite. Les textes doivent être transmis en format Word, 30 000 à 50 000 signes maximum, espaces comprises. Outre votre contribution, nous vous prions d'ajouter, d'une part, une courte présentation bio-bibliographique (400 signes environ) en français, et, d'autre part, votre titre, un résumé (300 signes environ) et cinq mots-clefs en anglais et en français.

Les auteurs sont invités à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- Saisir le texte courant en Garamond.
- Utiliser un corps 12 pour le texte, un corps 10 pour les citations, un corps 9 pour les notes de bas de page.
- Justifier le texte, mais ne pas couper les mots en fin de ligne.
- Sauter une ligne avant et après les énumérations et les citations sorties du texte.
- Ne jamais utiliser de majuscules (dans la bibliographie, les index, les titres), hormis pour les majuscules orthotypographiques (noms propres, débuts de phrase, titres, etc.).
- Ne pas utiliser de gras ni de soulignement, excepté pour différencier les niveaux de titres.
- Utiliser les lettres soudées (œ, Œ, æ, Æ).
- Accentuer toutes les majuscules ou capitales.
- Majuscule seulement à l'initiale pour les noms de personnes, dans le texte comme dans les notes.
- Mise en italique des mots en langues étrangères.

Présentation des citations

- Une citation en langue étrangère est composée en italique.
- La traduction de cette citation est composée en romain et encadrée par des guillemets :
- Une citation en français qui n'est pas fondue dans le texte et qui n'est pas la traduction d'une citation précédente est composée en romain, sans guillemets, détachée du texte, un corps 10.
- Une citation en langue étrangère fondue dans le texte est composée en italique et encadrée par des guillemets.
- Une citation en français fondue dans le texte est composée en romain et encadrée par des guillemets.

Guillemets français ou anglais

- Pour le texte français, on utilisera exclusivement les guillemets à la française (« »), espace insécable après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant.
- Les guillemets anglais (“ ”) sont requis dans une citation de deuxième niveau, c'est-à-dire imbriquée dans une première citation.
- Il n'y a jamais d'espace entre les guillemets anglais et le mot, ou groupe de mots, qu'ils encadrent.

Résumés des contributions

- Ne pas dépasser 500 signes, espaces comprises.
- Pour chaque résumé, fournir cinq à dix mots-clés.
- Le résumé n'est pas rédigé à la première personne et ne fait pas référence à l'auteur de la contribution. Il ne cite pas non plus le titre de la contribution ni ne la désigne comme telle (éviter les formules du type : « dans cette contribution », « dans cet article », « dans ce chapitre » etc.). L'usage abusif des majuscules et de l'italique est proscrit.
- Le résumé doit toujours être dans la langue de l'article.
- Une traduction du résumé en italique en anglais (ou, dans le cas d'un article anglophone, en français), suivra le résumé en langue originale.

Titres

Pour des raisons de mise en page, chaque titre d'article et chaque sous-titre ne peut dépasser 90 signes espaces comprises. Les titres et les sous-titres sont comptabilisés séparément : chacune des parties de titres doit respecter le calibrage (on peut donc avoir un titre de 90 signes accompagné d'un sous-titre de 90 signes).

Épigraphes

- Il convient d'éviter un trop grand nombre d'épigraphes et de limiter leur placement en niveaux de titre 1 à 2 (titre de partie et d'article). Il n'est pas possible d'insérer une épigraphe en niveau de titre 3 ou 4 (intertitres à l'intérieur d'un article).
- Une épigraphe ne doit pas dépasser 250 signes espaces comprises.
- Il n'est pas possible d'insérer deux épigraphes consécutives sous un même niveau de titre.
- Les épigraphes en langue française sont composées en romain. Une épigraphe citée dans une langue étrangère ou ancienne apparaîtra en italique, et sa traduction devra figurer en note de bas de pages et non en dessous de la citation.
- La référence de l'épigraphe est à faire figurer sous la citation et doit prendre la forme suivante : Auteur, *Titre de l'ouvrage*. La référence bibliographique complète doit être insérée en note de bas de pages.

NOTES DE BAS DE PAGE

- Les notes sont toujours en bas de page.
- Elles sont appelées par un chiffre arabe en exposant (¹).
- La numérotation est continue sur l'ensemble d'un article.
- Utiliser les appels de note de bas de page en mode automatique.
- L'appel de note est toujours placé avant la ponctuation ou le guillemet fermant ou, immédiatement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte. Il ne doit pas être précédé d'une espace et ne peut être rejeté à la ligne suivante.
- Quand une note concerne l'ensemble d'une phrase, d'un paragraphe ou d'une citation, l'appel de note se place après le dernier mot, avant la ponctuation finale et le guillemet fermant.
 - La première occurrence d'une référence est donnée en forme complète, selon l'ordre suivant :
 - Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, coll. « Nom de la collection », année, p. xx.
 - **Exemple : Nancy Huston, *Reflets dans un œil d'homme*, Paris, Actes Sud, 2012, p. 11.**
 - Pour un chapitre ou article dans un ouvrage collectif, on indique :
 - Prénom Nom, « Titre du chapitre », in Prénom Nom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu, Éditeur, année, p. xx.
 - **Exemple : Mihaela-Gențiana Stănișor, « Des vertèbres aux ténèbres. L'écriture exilyrique chez Voronca et Cioran », in Annamaria Bianco, Stéphane Cermakian (dir.), *Exil et traduction. Regards sur un croisement fécond*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres, 658 », 2025, p. 221-247.**
 - Il faut spécifier aussi le traducteur dans les références :
 - **Exemple : Cioran, *Le Livre des leurres*, trad. G. Klewek, Th. Bazin, in *Œuvres*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, p. 147.**
 - Pour un texte au sein d'œuvres complètes, on précise le tome et l'édition :
 - **Exemple : Jean-Jacques Rousseau, « Sophie ou la femme » (*Livre V*), in *Émile ou de l'éducation, Œuvres complètes*, t. IV, éd. B. Gagnebin et M. Raymond, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969.**

Renvois aux occurrences suivantes

Dès la deuxième mention d'un ouvrage déjà cité en forme complète, on utilise les abréviations suivantes :

- *op. cit.* (en italique) lorsqu'un seul ouvrage de cet auteur a été cité : Michel de Montaigne, *Essais*, *op. cit.*, p. 871.
- *Ibid.* (en italique, avec majuscule) lorsque la référence est strictement identique à la note immédiatement précédente, sans indication de page si la page est la même : *Ibid.*, p. 880. ou simplement *Ibid.* si la page ne change pas.

Titres

Les titres d'ouvrages et de revues sont composés en italique. Les titres d'articles, de chapitres sont placés entre guillemets français (« »), en romain.

Guillemets dans les notes

On applique les mêmes règles que dans le corps du texte : guillemets français (« ») pour les citations en français, italique pour les citations ou titres en langue étrangère.